



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
5 décembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 31^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 22 novembre 2000, à 10 heures

Président : M. Rosenthal (Guatemala)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Mselle

Sommaire

Point 126 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétaire général sur les activités
du Bureau des services de contrôle interne (suite)

Point 116 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement
administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)

Questions diverses

Organisation des travaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un
membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de
la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau
DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour
chaque commission.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 126 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (*suite*) (A/55/436, A/55/469; A/C.5/55/23)

1. **M. Hays** (États-Unis d'Amérique) dit que le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) (A/55/436) montre bien l'exhaustivité du travail que celui-ci accomplit à l'Organisation et réaffirme qu'il est justifié de reconduire son mandat. Sa création a été une des mesures de réforme les plus importantes prises par l'Assemblée ces dernières années. Le Bureau continue d'avoir un impact positif sur l'Organisation dans les domaines de la qualité de l'exécution des programmes, de la responsabilisation, de l'économie et de l'efficacité.

2. Un des indicateurs les plus importants de l'efficacité du BSCI est le taux de mise en œuvre de ses recommandations par les responsables des bureaux et programmes, qui atteint 73 %. Comme le BSCI est compétent pour planifier et conduire de nombreux types différents d'évaluations, il convient qu'il continue de jouer un rôle essentiel dans la mise au point de méthodes d'évaluation normalisées et la formation du personnel à leur utilisation. Dans l'exécution de sa tâche ambitieuse, le BSCI doit aussi avoir la garantie d'obtenir des ressources conformes à ses besoins. C'est pourquoi la délégation des États-Unis se félicite qu'on s'intéresse à cet aspect. Les activités sur le terrain sont souvent exposées à des problèmes de gestion et il convient donc que les auditeurs et enquêteurs du BSCI puissent les examiner régulièrement. La délégation des États-Unis pense aussi qu'il faut prévoir des ressources suffisantes pour que le BSCI puisse assurer un contrôle complet des nouvelles activités, ainsi que des nombreux fonds et programmes des Nations Unies.

3. Passant aux aspects spécifiques du rapport, l'orateur constate que la mise en œuvre du projet d'achat en gros des véhicules a permis de faire des économies substantielles dans le cadre des missions de maintien de la paix, mais que ce projet n'a pas été exécuté convenablement dans plusieurs domaines, si bien que l'Organisation a dépensé 1,2 million de dollars de plus que nécessaire. Sa délégation aimerait savoir pourquoi on n'a pas pu exploiter au mieux cette louable réforme des achats et ce qui a été fait pour rétablir la situation.

4. Il apparaît aussi que les activités d'aide humanitaire sur le terrain sont souvent entachées d'irrégularités et d'erreurs de gestion. Ainsi, au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), les auditeurs ont constaté de nombreux cas de dépenses non justifiées et de projets sur le terrain qui n'ont pas été convenablement analysés et liquidés. L'orateur demande quelles modifications ont été apportées au système pour faire en sorte que les projets ayant échoué soient liquidés et que les crédits non dépensés soient recouvrés.

5. Le Bureau du programme Iraq doit assumer des responsabilités croissantes pour superviser la mise en œuvre du programme pétrole contre nourriture et d'autres activités humanitaires. La délégation des États-Unis est préoccupée de voir qu'en raison d'erreurs et d'irrégularités dans les achats et l'exécution des projets, l'Organisation a dépensé des millions de dollars de trop et demande des renseignements à jour sur les améliorations de la gestion de ce bureau.

6. Le rapport du BSCI fait aussi état de nombreuses carences dans la gestion du Haut Commissariat aux droits de l'homme. Il serait utile de savoir ce qui a été fait pour renforcer la gestion de cet organisme et d'accélérer les processus essentiels.

7. Le rapport montre que le système de gestion de la présence et des départs est lourd, coûteux et inefficace, et il est décevant de constater que la mise en œuvre du système intégré de gestion (SIG) n'entraînera probablement aucun gain d'efficacité dans ce domaine. L'orateur souhaite savoir ce que le Secrétariat a l'intention de faire pour remédier à cette situation.

8. L'important cas de fraude concernant les voyages à la Mission de l'ONU en Bosnie-Herzégovine, déjà signalé dans le rapport précédent du BSCI, a débouché sur une peine d'emprisonnement du coupable. Comme cette fraude a pu être commise en partie du fait de l'insuffisance du contrôle interne et de la supervision, l'orateur demande ce qui a été fait pour remédier à ces carences.

9. Enfin, les gaspillages signalés au Bureau des publications de Genève sont inquiétants; l'orateur demande un rapport complet sur les mesures prises pour restructurer ce service et obliger les responsables à respecter leurs obligations redditionnelles.

10. Pour conclure, l'orateur suggère que la Commission prenne note avec satisfaction du rapport sur les règles et procédures régissant les fonctions d'investigation du Bureau des services de contrôle interne (A/55/469), présenté en réponse à la résolution 54/244 de l'Assemblée.

11. **Mme Silot** (Cuba) dit que le rapport annuel dans lequel le BSCI donne un aperçu de ses activités (A/55/436) est très utile. Toutefois, sa délégation aurait voulu avoir plus de précisions sur les recommandations et modifications proposées au paragraphe 8. Elle se félicite du fait que les activités du BSCI aient permis de recouvrer certaines sommes indûment dépensées. Toutefois, il s'agit d'un point sensible et l'oratrice aimerait avoir plus d'explications sur la distinction entre le recouvrement et les économies, et voudrait savoir si ces activités ont eu un impact sur le budget-programme. Les renseignements décrivant les détournements de fonds et l'insuffisance de la réglementation dans le cadre des opérations de maintien de la paix sont également intéressants. À la lumière de ses conclusions, il convient que le BSCI examine à l'avenir toute demande d'augmentation des ressources affectées à ces opérations.

12. Pour la délégation cubaine, le BSCI devrait jouer un rôle dans la mise en œuvre des recommandations du Sommet du Millénaire et du rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix de l'Organisation des Nations Unies (A/55/305-S/2000/809), notamment pour ce qui est de la délégation de compétences en matière d'emploi des ressources, financières et humaines, aux directeurs de programme, en raison des problèmes que peut créer une telle décentralisation. Enfin, il convient d'appliquer aux demandes de ressources additionnelles du BSCI pour les activités d'audit et d'investigation les mêmes critères que dans le cas des autres départements.

13. La délégation cubaine attend des renseignements actualisés sur la portée du mandat du BSCI défini par la résolution 54/244 de l'Assemblée en ce qui concerne l'amélioration des mécanismes de contrôle des fonds et programmes des Nations Unies. Il faut établir un règlement spécifique à cet effet, ainsi qu'un cadre pour les relations entre le BSCI et les autorités judiciaires nationales.

14. **M. Hamidullah** (Bangladesh) dit que la principale tâche du BSCI consiste à aider le Secrétaire général à exécuter ses fonctions de direction et à gérer les

différents départements et organisations du système des Nations Unies. Son activité doit viser essentiellement à limiter les préjudices, mais l'établissement d'un recueil de pratiques optimales permettrait de s'inspirer dans l'ensemble du système des améliorations apportées à tel ou tel endroit.

15. Pour ce qui est du rapport sur le renforcement des mécanismes de contrôle interne dans les fonds et programmes opérationnels (A/C.5/55/23), l'orateur demande des précisions sur la façon dont les enquêtes mentionnées au paragraphe 2 sont faites. Sa délégation approuve la décision mentionnée au paragraphe 5 et aimerait savoir comment elle est exécutée.

16. **M. Alatrash** (Jamahiriya arabe libyenne) félicite le BSCI des progrès qu'il a accomplis en matière de renforcement du contrôle interne, comme en témoigne son rapport (A/55/436). Il a jugé particulièrement intéressants les renseignements concernant le taux de mise en œuvre des recommandations d'audit (encadré I). Il serait manifestement dans l'intérêt du système des Nations Unies que toutes les recommandations soient intégralement mises en œuvre, et l'orateur se demande si l'on envisage des mesures supplémentaires au cas où telle ou telle recommandation ne serait pas suivie d'effet.

17. Les organes et services internes de contrôle et d'audit des fonds et programmes des Nations Unies doivent jouer un rôle important dans la lutte contre les fraudes et les irrégularités, particulièrement dans le cadre des opérations de maintien de la paix. L'orateur aimerait savoir si le Bureau envisage des mesures préventives – telles que des inspections surprise – pour éviter les irrégularités sur le terrain.

18. **M. Nair** (Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne), répondant aux observations du représentant des États-Unis d'Amérique, dit que le BSCI reçoit des rapports périodiques qui lui permettent de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ses recommandations, mais qu'il ne serait pas opportun qu'il commente la façon dont tel ou tel département applique ces recommandations. Le BSCI a déjà entrepris d'élaborer des méthodes d'évaluation normalisées et de former du personnel, et il a l'intention d'accentuer son effort dans ces domaines.

19. Pour ce qui est des observations du représentant de Cuba, l'orateur est bien conscient du fait que, de diverses manières, la résolution 54/244 complète la résolution 48/218 B. On est en train de prendre des

mesures pour améliorer le contrôle et les États membres en seront informés le moment venu. En ce qui concerne la différence entre le recouvrement et les économies, le premier concerne des sommes qui ont d'une façon ou d'une autre « disparu » et été récupérées, tandis que les secondes sont le fruit des gains d'efficacité obtenus grâce aux recommandations du BSCI visant à éliminer les gaspillages ou à améliorer les méthodes de gestion. S'agissant du suivi du Sommet du Millénaire, le BSCI participe à la mise en œuvre du rapport Brahimi (A/55/305-S/2000/809), en particulier dans les domaines dans lesquels on cherche à déléguer des compétences aux responsables de terrain. La délégation de compétences n'est possible que si l'on met en place un système de contrôle et de contre-pouvoirs pour éviter les abus. Pour ce qui est des ressources, il y a des domaines, en particulier celui des enquêtes, dans lesquels la charge de travail nécessite des ressources supplémentaires; le BSCI présentera toute demande de ressources additionnelles par la voie habituelle. L'orateur a appris avec satisfaction que les délégations tiendront compte des rapports annuels précédents du BSCI dans les consultations officieuses, bien que ces rapports n'aient pas été officiellement approuvés.

20. Il y a apparemment un certain flou en ce qui concerne le mandat du BSCI pour les fonds et programmes des Nations Unies. Un des moyens par lesquels le BSCI pourrait aider ces fonds et programmes à renforcer leurs services de contrôle interne sans empiéter sur leurs compétences serait de suivre l'exemple du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), où l'orateur, en qualité de Secrétaire général adjoint, est un membre permanent du Comité de contrôle interne. Il est donc en mesure de donner des conseils avisés, tandis que le PNUD peut conduire ses activités de contrôle de la façon qui lui paraît appropriée.

21. S'agissant de la création d'un cadre réglementaire pour les fonctions d'investigation, l'orateur dit que les règles qui régissent ces fonctions sont déjà énoncées dans les différents bulletins publiés par le Secrétariat, mais le Secrétariat voudra peut-être examiner s'il convient de les rationaliser ou de les compléter.

22. En réponse aux observations du Bangladesh, l'orateur dit qu'aider les cadres à mieux gérer leurs programmes, de façon à prévenir les problèmes, est un aspect de la mission du BSCI. Toutefois, le conseil de gestion doit être pratiqué avec mesure si l'on veut évi-

ter qu'il absorbe toutes les ressources disponibles, et il convient de ne le développer que si l'on peut le faire sans rogner sur d'autres services.

23. Les fonds et programmes signalent les cas de fraude et d'irrégularité au BSCI car la plupart d'entre eux n'ont aucun moyen d'enquête. En règle générale, le BSCI se contente de donner des conseils, mais, si ses ressources le lui permettent ou si le cas est suffisamment grave, il fait une enquête. Un des moyens de financer ces enquêtes serait de demander aux fonds et programmes de rémunérer le BSCI. Sans ressources additionnelles, celui-ci ne peut pas élargir le champ de ses investigations.

24. En réponse aux questions posées par le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne, l'orateur dit qu'il pourrait être utile de faire une liste distincte des recommandations qui auraient le plus d'impact, plutôt que de se contenter d'indiquer le pourcentage des recommandations mises en œuvre, comme on le fait actuellement. À propos des mesures préventives, il a suggéré au Contrôleur des Nations Unies qu'on pourrait envisager de suspendre le versement des ressources aux fonds ou programmes jusqu'à ce que ceux-ci aient donné suite aux recommandations du BSCI. L'idée de faire des inspections surprise est intéressante, mais il est probablement plus utile d'avoir un nombre suffisant d'auditeurs et d'inspecteurs affectés sur le terrain. Un certain nombre sont déjà en place et jusqu'à présent ce système a donné des résultats plutôt satisfaisants.

25. **Le Président** dit que la Commission a ainsi conclu son débat général sur le point 126 de l'ordre du jour.

Point 116 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite) (A/55/353)

26. **M. Repasch** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation accueille positivement le rapport complexe et détaillé concernant l'enquête faite au sujet du détournement accidentel de contributions versées par des États membres au compte du Fonds d'affectation spéciale du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Elle constate avec intérêt que, comme l'indique le premier paragraphe du résumé, la Chase Manhattan Bank a, à titre de service rendu à l'ONU, restitué la totalité de la somme perdue. Il se demande si l'expression « à titre de service » a été choisie par le BSCI ou si c'est la banque qui l'a em-

ployée pour qualifier son attitude, étant donné qu'elle est en partie responsable de l'erreur. Le rapport indique en outre que le BSCI évaluera dans quelle mesure l'Office des Nations Unies à Nairobi respectera ses recommandations, et souhaite savoir si un rapport est disponible. Il demande si l'Organisation a donné suite à la recommandation faite par la Chase Manhattan Bank ou si elle a trouvé un autre moyen d'éviter que cette erreur se reproduise. Enfin, il félicite les États membres qui ont signalé à l'Organisation que leurs contributions n'avaient pas été enregistrées.

27. **M. Nair** (Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne) dit que la recommandation faite par le BSCI dans le cas des fonds qui avaient été crédités de façon erronée a été acceptée par tous les intéressés, y compris la Chase Manhattan Bank. En restituant tous les montants non crédités au compte du Fonds d'affectation spéciale du PNUE, la Chase avait reconnu son erreur, même s'il était assez courant aux États-Unis que les banques n'emploient que le numéro, sans préciser le nom du titulaire, pour identifier les comptes. Les recommandations du BSCI visant à aider les États membres et le PNUE à conserver la trace des versements devraient éviter que le problème se reproduise, mais l'orateur ne sait pas si elles ont été déjà mises en pratique.

28. **Le Président** suggère que la Commission prenne note du rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'enquête relative au versement sur un compte erroné des contributions d'États membres au compte du Fonds d'affectation spéciale du PNUE (A/55/353).

29. Il en est ainsi décidé.

30. **Le Président** dit que la Commission a ainsi terminé son débat général sur le point 116 de l'ordre du jour et demande au Rapporteur d'en rendre compte directement à l'Assemblée générale.

Questions diverses

31. **Mme Silot** (Cuba) dit qu'il est déplorable que, lors des consultations officieuses de la veille concernant le Comité des commissaires aux comptes, le représentant du Canada ait insinué que certaines délégations ne prenaient pas au sérieux le travail de la Commission, ce qui donnait l'impression qu'elles ne souhaitaient pas le terminer dans les délais disponibles. Il était allé jusqu'à suggérer que le Groupe des 77 ne devrait pas tenir autant de réunions durant la session. L'oratrice invite le représentant du Canada à respecter

la souveraineté des États membres et le protocole qui régit les relations entre les délégations. Sa délégation continuera de collaborer étroitement avec les autres délégations pour achever l'examen des points confiés à la Commission.

Organisation des travaux

32. **M. Hassan** (Nigéria) dit que plusieurs membres du Groupe des 77 et la Chine ont demandé que le prochain Ramadan soit pris en compte dans l'établissement du calendrier des séances de la Commission.

33. **M. Acakpo Satchivi** (Secrétaire de la Commission) dit que les séances de l'après-midi seront suspendues entre 16 h 15 et 17 h 15 et se termineront à 18 h 30, et que les séances du soir se tiendront entre 19 heures et 22 heures.

La séance est levée à 11 h 15.